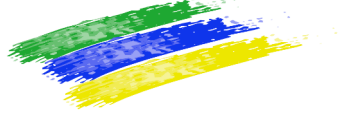


# CIL de la Garonne



" protéger, aménager et défendre le lieu-dit de la Garonne "

## *Compte-rendu de la présentation en Mairie du 28 janvier 2009*

### **POUR UNE MEILLEURE COHABITATION ENTRE LES DIFFERENTS USAGERS DE LA VOIRIE PRINCIPALE DE LA GARONNE**

#### **PARTICIPANTS :**

- **Mairie :** Claude Mesangroas, Bernard Pezery, Yves Parent.
- **CIL des Oursinières :** Simone Baudillon.
- **CIL de la Garonne :** Erik Papillon, Serge Herviou, Vincent Mignard, Jacques Morvant

La réunion prévue à 18h30 débute vers 19h00 en salle des commissions en l'absence de M. Michel Meyer, excusé et de M. le Maire, attendu d'un moment à l'autre.

Introduction et mise en perspective du Président Erik Papillon qui souligne que la présentation ne constitue en aucun cas un travail d'expert ou un catalogue des aménagements à réaliser. Il représente avant tout une contribution utile sur les problématiques rencontrées au niveau de la sécurité des piétons sur le bord de mer en partant de l'observation attentive de chaque point névralgique. Il remercie les élus de leur écoute et de l'intérêt qu'ils manifestent vis-à-vis de la démarche des CIL. Il donne ensuite la parole à M. Vincent Mignard qui s'est particulièrement investi dans la mise en forme de ce document de 54 pages.

M. Mignard remet aux élus 4 versions reliées du document dont 1 imprimée en pleine page.

Il rappelle les circonstances et la méthodologie qui ont prévalu à son élaboration. L'essentiel a été compilé le 3 janvier 2009 à l'occasion d'un parcours à pied le long du front de mer entre l'accès sur le Bd Cdt l'Herminier de la FOL de l'Ardèche au nord et le chemin de la Gavaresse au sud. Ont participé à l'observation sur le terrain M. Papillon et M. Morvant.

A partir des éléments recueillis M. Mignard a réalisé une présentation sous Power Point qui a fait l'objet de diverses modifications, reprises et amendements pour tenir compte des observations des uns et des autres. Une version a été présentée au CA du CIL le jeudi 22 janvier 2009 en même temps que le projet d'aménagement de la section de route comprise entre la boulangerie et le chemin de la Gavaresse transmis par M. Parent le jour même. Le délai assez court entre les deux réunions ne nous a pas permis de croiser les deux documents, même si de nombreux points de convergences ont été notés. Après intégration des remarques collectées, une version 6a a été validée par le Président et le Secrétaire pour être présentée en Mairie.

20 points ont été identifiés sur le parcours, chaque point est présenté avec sa problématique et nos observations commentées à chaud par les élus.

M. le Maire nous rejoint en cours de présentation vers 19h30.

Certains points comme la sortie du parking de la plage, le stationnement dans la rue du Bailli du Suffren devant le restaurant Samana, le grand passage surélevé devant la plage, la traversée piétonne devant la pharmacie, le virage de la boulangerie, le passage piéton au droit du 41 avenue LV Roussel ou le carrefour du Corto sont particulièrement commentés.

D'une manière générale, un consensus se dégage sur un certain nombre de points clés.

**Préalable :** Art. R.415-11 du Code de la Route : « *Tout conducteur est tenu de céder le passage aux piétons régulièrement engagés dans la traversée d'une chaussée.* »

Cette disposition s'applique partout et pas seulement au niveau des passages piétons. Or, dans la réalité, on constate que c'est encore le plus souvent la loi du plus fort qui s'applique et le plus vulnérable (piéton ou cycliste) préfère céder le passage parce qu'il tient à rester en vie.

Le conducteur interprète cette docilité comme un droit, la rue lui appartient. C'est comme ça que s'installent les mauvaises habitudes et que l'incivilité est à l'origine de la plupart des problèmes rencontrés.

Est-ce que c'est à la Ville de s'adapter à l'automobile ou l'inverse? Est-ce que la rue dans nos quartiers ne pourrait pas redevenir un lieu de vie, de partage et de convivialité tout en assurant la sécurité des déplacements de chacun?

**Certains points relèvent d'une vision globale et concernent le moyen terme :**

- La circulation sur le Front de mer devrait être repensée dans le sens d'un meilleur partage de la voirie entre les différents usagers en redonnant aux piétons et aux cyclistes la place qu'ils méritent.
- Dans chaque cas c'est la sécurité des plus vulnérables qui doit prévaloir par rapport au confort des automobilistes ou aux autres considérations.
- Au-delà des ralentisseurs qui ne sont pas la panacée, la régulation de la vitesse passe dans la plupart des cas par la réduction de la largeur de la chaussée dédiée à la circulation automobile.
- Dans une rue à la circulation apaisée les piétons devraient pouvoir traverser « au plus court » ce qui éviterait la multiplication des passages « protégés ».
- Dans un tel contexte, le rétablissement de la priorité à droite pourrait être envisagé comme un moyen complémentaire de réduction de la vitesse.
- Les trottoirs et les voies pourraient être traités de manière à signifier visuellement aux automobilistes qu'ils évoluent dans une zone où les piétons sont prioritaires. Le projet de réunion des deux places du centre ville, par la réalisation d'un pavage sur la chaussée, correspond tout à fait aux objectifs qu'il faudrait se fixer pour l'aménagement du front de mer.

**D'autres points sont facilement réalisables et concernent le court terme :**

- Assurer une meilleure visibilité des passages piétons par une meilleure signalisation.
- Systématiser l'implantation de plots en amont immédiat des passages piétons pour empêcher le stationnement des véhicules qui occultent la visibilité des piétons qui souhaitent traverser.
- Implantation de refuges balisés en milieu de chaussée pour les longues traversées.
- Meilleure signalisation des entrées et sorties de quartiers et de la zone 30.
- Installation de barrières pour sécuriser les trottoirs étroits et les abords des passages piétons.

La réunion se termine vers 20h30. Il est convenu que la Mairie fera un point de ce qui est réalisable à court terme.

Le présent compte-rendu accompagné de la version PDF de la présentation sera communiqué aux participants à la réunion ainsi qu'au CA du CIL de la Garonne et à Michel Meyer, élu en charge de nos quartiers.

Au Pradet le 29 janvier 2009.